

À la recherche du mot juste

Jean Dalpé

Volume 56, numéro 2, 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104640ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104640ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Dalpé, J. (1988). À la recherche du mot juste. *Assurances*, 56(2), 315–320.
<https://doi.org/10.7202/1104640ar>

À la recherche du mot juste

par

Jean Dalpé

1. Le mot *plus*

On a pris l'habitude, dans certains domaines, d'ajouter le mot *plus*, après un produit ou même après un orchestre. C'est ainsi que récemment, on nous parlait de l'O.S.M. comme étant un orchestre *plus*. Ailleurs, on annonçait une literie *plus*. On voulait sans doute dire qu'il s'agissait d'une literie de qualité. Penser d'un orchestre qu'il donnera de la musique *plus*, n'est-ce pas assez ridicule ? Même si, en publicité, on fait souvent des choses ridicules, mais qui attirent l'attention.

315

2. Le *suivi*

Suivi est un mot français, puisqu'il s'agit du participe passé du verbe *suivre*. Ainsi, on dira : une affaire bien *suivie*. Il est soit adjectif, soit participe passé, mais pas nom commun, sauf dans le jargon juridique. C'est ainsi qu'on pourra exprimer la continuité ; mais si certains avocats affirment que c'est le *suivi* qui compte dans une affaire, ils veulent signaler que l'important est la suite qui y est donnée. Il y a là une expression commode, mais qui ne paraît pas acceptée encore dans un autre domaine. On dira tout aussi bien : voyons quelle *suite* on a donnée à cette décision, à cette affaire, et non pas quel *suivi* sera donné à cette affaire. Il y a deux objections sérieuses : la forme passive et un néologisme qui n'est pas bien beau, on en conviendra, même s'il est commode.

3. Le *must* de Cartier

D'un verbe anglais, on a fait un nom commun en français : un *must* de Cartier, c'est un objet (de valeur variable) que le client doit acheter, s'il veut être à la page ou dans le courant. Snobisme, assurément, mais qu'on le veuille ou non, la grande maison de joaillerie l'impose à sa clientèle. Petit à petit, le terme pénètre insidieusement

dans la langue. Il y a là un autre exemple de l'influence exercée par la publicité.

Dans son livre sur Londres de 1933, Paul Morand emploie le mot *impératif* pour rendre *must*. Il faut admettre que le terme n'a pas la même force publicitaire. Cela suffit-il à faire de *must* un mot français ? Ce serait lamentable de l'affirmer. Disons simplement que, pour convaincre le client, en publicité, tout semble permis.

La société Cartier fait également une réclame à ses produits, mais cette fois, en français.

316

4. *Occurrence*

Qu'est-ce au juste qu'exprime le mot *occurrence*, en assurance de responsabilité ? N'est-ce pas un fait ou un enchaînement de faits qui entraînent la responsabilité civile de l'assuré ? On traduit ce mot généralement par *événement*. On veut indiquer par là qu'il y a une différence sensible entre le risque d'accident et celui d'événement ; ce dernier comprenant tous les risques qui ne sont pas exclus de façon précise. Plus récemment, la pratique est intervenue aux États-Unis et, par extension au Canada, pour donner au mot *événement*, employé dans l'assurance de responsabilité civile, le sens bien différent de durée de la garantie.

5. *Managérial, entrepreneurial*

Je trouve ces deux adjectifs dans un article paru récemment dans *Le Devoir*, sous la signature d'un professeur d'une grande école commerciale. L'un est un exemple de franglais et l'autre, un barbarisme que l'on trouve fréquemment sous la plume de sociologues, de professeurs ou d'hommes d'affaires soucieux de se montrer à la page.

Managérial comprend ce qui a trait à la direction, à l'administration ou à la gestion de l'entreprise. Pour le rendre en français, il faut en avoir le sens. Le point de vue managérial, par exemple, n'est-il pas le point de vue de la direction ? Je ne crois pas qu'il ait sa raison d'être, pas plus qu'*entrepreneurial*.

6. *Capitation clause*

Il s'agit là non pas d'une clause de *capitation*, comme on dit parfois, mais d'une clause des soins professionnels. En vertu d'une somme payée chaque année à un professionnel de la santé, celui-ci

s'engage à soigner l'assuré sans frais, puisqu'il a déjà touché une prime globale pour accorder cette garantie au client de l'assureur.

7. *Poster*

Ce mot a deux sens : l'un en français, l'autre en anglais. Dans le premier cas, on dit : *poster* ou mettre à la poste ; dans le second, on veut indiquer une affiche. C'est ainsi qu'un jour à Paris, j'ai acheté une fort belle affiche de Dunoyer de Segonzac. Or, avec les années et parce qu'elle est signée par l'artiste lui-même, cette affiche a une valeur décuplée. Je m'en réjouis, en évitant de parler du *poster* cher à certains.

317

Si l'on dit *affiche*, en parlant d'une pièce d'assez grande taille, on dit également *affichette* pour indiquer une petite affiche. Le dernier mot viendrait de *affiquet*, datant du douzième siècle, d'après Robert.

Ne dit-on pas, selon le dictionnaire, les affiches de Toulouse Lautrec, de Chéret, etc. Par ailleurs, si l'on veut ne pas répéter le même mot, on peut employer, dans certains cas, *placard publicitaire* qui, il est vrai, a une portée plus spécialisée.

8. *Environnement, environnemental*

Il y a là deux autres néologismes. Le premier est accepté tel quel. Mais n'est-il pas l'équivalent de *milieu* ? On dira, par exemple : le milieu physique, le milieu intellectuel, le milieu géographique, etc. Il est curieux de voir comme on hésite devant l'usage de ce dernier mot et qu'on lui préfère *environnement*. De toute manière, nous nous inclinons, puisque la loi et l'usage reconnaissent le terme. Quant à *environnemental*, il n'est pas beau, on l'admettra. S'il découle du nom lui-même, on a l'impression d'un barbarisme. Pourquoi n'écrit-on pas : les risques du milieu, pour ne pas répéter le premier mot ?

Quant à *conformité environnementale*, n'est-ce pas également affreux ? Si l'on parle des normes du milieu et de la nécessité de s'y conformer, n'évite-t-on pas ce nouveau barbarisme ? C'est ainsi qu'on pourrait vérifier si le milieu est conforme aux normes établies, si une industrie ne va pas à l'encontre de ces normes, si elles sont respectées ou non et dans quelle mesure. Telle mesure ou tel procédé ne les violent pas nécessairement, mais ils peuvent présenter un risque particulier.

L'État établit des normes qu'il faut respecter, si l'on ne veut pas créer des responsabilités nouvelles contre lesquelles on veut ou l'on peut s'assurer. Il arrive aussi que le marché n'en veuille pas parce que le risque ainsi créé est trop élevé.

L'*environnement* devient aussi la *nature*, quand il se préoccupe de ce qui nous entoure : les arbres, les collines, le paysage, l'eau, qui sont abîmés par les pluies acides, les déchets humains ou industriels.

318 Et puis, on emploie aussi *écologie* pour désigner les normes, les mesures qui assurent ou détruisent le sain équilibre du milieu ou entraînent le déséquilibre.

S'il faut être de son temps, il faut aussi ne pas créer des mots nouveaux, quand il existe des termes qui ont droit de cité. D'un autre côté, quand lois et règlements s'expriment d'une certaine manière, il faut en tenir compte.

En France, on a une excellente définition du risque de pollution. Voici comment elle se lit : « Les risques faisant l'objet de la présente convention sont : les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des assurés résultant d'atteintes à l'environnement ; le remboursement des frais entraînés par l'accomplissement d'opérations visant à neutraliser, isoler ou éliminer les substances polluantes de nature à causer des atteintes à l'environnement ».

Si on ne peut invoquer cette définition devant les tribunaux canadiens en interprétant les polices dont on se sert au Canada, par contre, à mon avis, elle précise la portée de l'entente.

9. *Off-shore* et *on shore*

Ces deux mots sont reconnus dans toutes les langues, par l'industrie pétrolière. Le premier indique un puits de pétrole qui se trouve en dehors des limites territoriales d'un pays et le second, ce qui se trouve à l'intérieur. Au cours d'un symposium, tenu récemment à Paris, sous les auspices de la SCOR, il a été souvent question de ces puits. Or, toujours on a employé l'une ou l'autre de ces expressions.

On dit, par exemple, puits situé *off-shore* ou *on shore*, selon le cas, et non puits sis à l'extérieur ou à l'intérieur du pays. Je ne crois pas qu'on puisse dire puits hors bornes territoriales ou puits internes. Dans ce cas particulier, il faut, je crois, renoncer à traduire ce que les

techniciens acceptent sans hésitation, ni remords. Il y a là un terme consacré par l'usage international, même si les deux termes, au premier abord, ne veulent rien dire de particulier.

10. *Définitivement*

S'emploie, en français, dans le sens de définitif. Ainsi, comme le note *Robert*, on écrira : « il est parti *définitivement*, pour toujours ». Trop souvent, on emploie le mot pour *assurément*, ou tout simplement : *oui* ! Serait-ce de l'anglais ou de l'Américain ? Voici comment *Harrap's* s'exprime sur le sujet : *Definitely* veut dire « d'une manière précise, bien déterminée » et non *oui* ou *assurément*, comme dit l'interlocuteur qui est d'accord.

319

11. *Flyé*

On a là un exemple de certains mots anglais auxquels on a donné un sens nouveau, en *joual*. On dit, par exemple, un être un peu *flyé*, c'est-à-dire un peu fou, un peu farfelu. Il y a là un terme qu'on n'accepte pas dans l'écriture, mais dans la conversation, parmi les gens à la page ou qui veulent le paraître. L'auteur de *Myriam Première* écrit une langue parlée, vivante. Aussi, n'hésite-elle pas à le prêter à un de ses personnages. Par ailleurs, une grand-mère s'est fait dire par sa petite-fille : « Grand-maman, tu as une robe assez *flyée* » ; ce qui ne voulait pas dire audacieuse, mais amusante, que l'aïeule faisait valoir.

Flyé ne me plaît pas, même s'il y a là une curieuse adaptation du *joual* – cette horreur qui, malgré tout, a droit de cité, comme l'argot, le *cockney* ou le *slang* dans leur pays d'origine. Il se présente parmi les mots qu'affectionne une certaine partie de la population : celle qui ne fixe pas la langue, mais crée des vocables assez drôles, parfois.

12. *Objet et but*

Qui a un *but* se propose de l'atteindre ou y renonce. Mais une mesure a pour *objet* d'obtenir un résultat.

Ainsi, *Robert* définit *but* : « *point visé, objectif* » – et *objet* : « *matière, substance, sujet, thème* ». On dit, par exemple : « Cette circulaire a pour *objet* la salubrité publique ». Et « notre *but* est d'assurer la salubrité publique. »

Il y a un demi-siècle, dans ses leçons, M. Léon Lorrain insistait souvent sur la différence entre les deux mots. J'y reviens moi-même parce que bien des gens les confondent encore.

13. *Réalités associatives*

320 Il y a là une expression assez curieuse, mais qui, au premier abord, ne veut rien dire de particulier. C'est un autre exemple de la facilité avec laquelle on crée parfois un néologisme, sans se demander s'il a sa raison d'être. Je crois que l'auteur tend à créer un esprit de collaboration entre l'association qu'il dirige et ses membres. Il y a sûrement là une nécessité absolue, si l'on veut que le groupe se développe harmonieusement. Ne voilà-t-il pas que moi également je commets une superfétation en écrivant *une nécessité absolue*. Comme quoi il faut se surveiller si l'on veut convaincre les autres d'en faire autant.